



## Assemblée générale

Distr. générale  
13 août 2003  
Français  
Original: anglais

---

### Cinquante-huitième session

Point 119 b) de l'ordre du jour provisoire\*

**Questions relatives aux droits de l'homme : questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales**

## Droits de l'homme et mesures de contrainte unilatérales

### Rapport du Secrétaire général\*\*

1. Au paragraphe 9 de sa résolution 57/222, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de porter ladite résolution à l'attention de tous les États Membres, de continuer à solliciter leurs vues et des informations sur les répercussions et les effets négatifs qu'ont les mesures de contrainte unilatérales sur leur population, et de lui présenter, à sa cinquante-huitième session, un rapport analytique proposant des mesures préventives concrètes.

2. En application de cette résolution, une note verbale a été adressée à toutes les missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies, le 25 juin 2003, portant la résolution à l'attention des États Membres et sollicitant leurs vues. Au 13 août 2003, aucune information n'avait été reçue. Toute information communiquée ultérieurement au Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme fera l'objet d'un additif au présent rapport.

---

\* A/58/150.

\*\* La soumission du présent rapport a été différée dans l'attente d'éventuelles réponses à la demande d'information.

